

**COMMUNICATION DU CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE
DEVANT LE CONSEIL DE PARIS
30 SEPTEMBRE 2015**

Madame la Maire, mesdames et messieurs les conseillers de Paris, mesdames et messieurs ;

Pour la cinquième année consécutive, le Conseil Parisien de la Jeunesse a l'honneur de pouvoir s'exprimer devant vous, dans ce bel hémicycle, preuve et de votre soutien et de votre intérêt pour notre instance et, Madame la Maire, nous vous en remercions chaleureusement.

Nous remercions particulièrement Mme Pauline VÉRON, Adjointe à la maire de Paris en charge de la jeunesse qui est notre adjointe « de référence ». Nous tenons également à remercier l'ensemble de l'administration parisienne et notamment la sous-direction de la jeunesse et la mission jeunesse et citoyenneté de la DJS qui accompagnent les travaux du CPJ.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de Paris, suite à l'adoption de la réforme du CPJ le 30 septembre 2014, vous avez permis le renouvellement de notre instance, aussi bien dans son fonctionnement et ses objectifs, que dans son positionnement vis-à-vis des institutions parisiennes.

Rappelons ici brièvement les principaux aspects de cette réforme :

- l'élargissement de la tranche d'âge jusqu'à 30 ans.
- l'établissement d'un mandat de deux ans.
- le recrutement sur la base d'un appel à candidature
- le tirage au sort des candidats (avec règle de parité)
- l'extension de 80 à 100 du nombre de jeunes conseillers.
- la consultation plus régulière de l'instance sur les questions liées à la jeunesse.

Le CPJ a désormais **3 missions principales** :

- associer les jeunes Parisiens à l'élaboration des politiques municipales ;
- éclairer la municipalité dans ses décisions de manière à mieux prendre en compte les besoins et les attentes des jeunes Parisiens ;
- aider la collectivité à innover et à imaginer des solutions pour accompagner les jeunes Parisiens vers l'autonomie.

C'est donc, renforcés par ce nouveau cadre et avec la plus grande détermination, que nous nous présentons devant vous, puisque nous sommes, pour l'un, issu de la génération précédant la réforme et, pour l'autre, de celle suivant cette même réforme.

Nous proposons, dans un premier temps, de vous en exposer les principaux effets après une première année de fonctionnement, puis de vous part de notre analyse.

I. Les effets de la réforme du CPJ

Cette session 2014-2015 a été particulièrement riche pour le CPJ qui, a pu, cette année plus que les précédentes, s'exprimer sur des sujets concrets intéressant les jeunes Parisiens et Franciliens. Un rapport d'activité complet vous est adressé en annexe de cette communication.

La lettre de mission de la Maire de Paris, datée du 2 décembre 2014, a fixé un cadre opérationnel de travail. Signalons que c'était la première année que nous recevions de la Maire de Paris une telle lettre de saisine indiquant les sujets sur lesquels la collectivité souhaitait recueillir nos avis et nos propositions. Cette saisine a légitimé non seulement le positionnement du CPJ en tant que comité consultatif mais elle fut aussi notre fil rouge, le point de référence de notre action.

Vous nous avez formellement chargé, Madame la Maire, de prendre part à plusieurs réflexions structurant la vie des Parisiens, tout au long de l'année 2014-2015.

Cette lettre de mission a introduit quatre types de saisines dans le cadre desquels nous avons pu nous saisir d'un certain nombre de questions.

Vous nous avez consultés, Madame la Maire, sur le Plan de lutte contre la pollution liée au trafic routier, sur le Plan Vélo 2015/2020, sur le Contrat de Ville et sur le Programme Parisien d'Autonomie des Jeunes.

Le CPJ a rendu 3 avis qui ont été présentés par ses membres dans les commissions préparatoires du Conseil de Paris.

Nous avons été associés à la concertation sur la réforme des équipements Jeunesse et nous le serons prochainement sur l'avenir de la parcelle Censier.

Nous avons formulé des propositions dans le cadre du Budget Participatif Parisien, sur la COP 21 et prochainement sur la Place de la Bastille.

Certains de nos membres siègent dans différentes instances ou jurys tels que le Conseil de la Nuit, l'Observatoire du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la Commission Parisienne du Débat Public (CPDP) ou bien encore des jurys de « Réinventez Paris ».

À l'occasion de ces travaux, Madame la Maire, nous avons rencontré et échangé avec plusieurs de vos adjoints: Mme Pauline VERON, Mme Colombe BROSSEL, Mme Célia BLAUDEL, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Jean-Louis MISSIKA et M. Frédéric HOCQUARD que nous souhaitons ici chaleureusement remercier. D'autres sont venus à notre rencontre à l'occasion de nos séances plénières, comme par exemple, Mme Pénélope KOMITÈS et Mme Marie-Christine LEMARDELEY. Nous avons également rencontré plusieurs maires d'arrondissements tels que M. Rémi FÉRAUD, M. François VAUGLIN et M. Christophe GIRARD.

Nous sommes également reconnaissants envers les services de l'administration parisienne que nous avons rencontrés et qui nous ont documentés, conseillés et éclairés: l'Agence de la Mobilité, l'Agence d'Écologie Urbaine, la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires, et la Direction de l'Information et de la Communication.

Enfin, le CPJ a participé à de nombreux événements importants tels que le lancement du Budget Participatif Parisien, la Journée Internationale de la Francophonie, la 1^{ère} Conférence de Partage ou bien encore la cérémonie du Panthéon du 27 mai 2015.

II. Quelques pistes d'amélioration de l'instance

Madame la Maire, vous terminiez votre lettre de mission par, un appel, je cite : « *Je compte sur votre mobilisation et sur l'éclairage du Conseil Parisien de la Jeunesse afin que je puisse disposer d'éléments reflétant le regard des jeunes parisiens sur ces divers chantiers* ».

Nous espérons que les travaux que nous avons menés ont été utiles et ont contribué à enrichir la décision publique. Néanmoins, nous pensons qu'il existe aujourd'hui plusieurs pistes d'amélioration pour permettre au CPJ d'avoir un fonctionnement plus efficace, d'assurer une plus grande représentativité de la jeunesse et de lui donner une meilleure visibilité.

a. **Mieux représenter les jeunes**

La volonté des membres du CPJ d'incarner une instance représentative de toute la jeunesse Parisienne est forte, et cela s'est ressenti au cours de ses travaux.

Aussi, lors de la réflexion habituelle sur le vœu au Conseil de Paris au nom du CPJ, nous avons rencontré la difficulté liée à la diversité des sujets défendus par ses membres et l'absence de vrai consensus dans la recherche d'un thème à porter devant votre assemblée.

Aujourd'hui, nous pensons que la capacité pour le CPJ de porter un vœu doit principalement découler d'une réelle « connexion » avec les jeunes Parisiens dans leur diversité et que cela exige de trouver les moyens concrets de recueillir et de prendre en compte leurs sujets de préoccupation et leurs attentes.

Nous considérons ne pas avoir totalement cette légitimité aujourd'hui.

Pour atteindre cet objectif, nous devons parvenir à être non seulement connus par plus de jeunes Parisiens mais aussi à faire reconnaître notre action. Nous devons faire en sorte que les jeunes Parisiens puissent se tourner vers le CPJ, en l'identifiant comme l'un des relais possibles pour réfléchir, débattre et travailler avec la municipalité.

C'est sur cette question que, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, nous présenterons prochainement un vœu.

Nous souhaitons en effet nous doter des outils qui permettront de mieux recueillir les attentes des jeunes Parisiens.

Cela pourrait notamment passer par les actions suivantes :

- Effectuer, chaque année, un sondage auprès des jeunes Parisiens.
- Proposer un outil de recueil permanent de propositions, via le nouveau site Paris.fr, sur la façon dont les politiques publiques devraient et pourraient être déclinées en direction de la jeunesse.

- Profiter de l'appel à candidature annuel du CPJ pour mieux analyser les attentes et motivations des jeunes qui souhaitent rejoindre notre instance mais également s'appuyer, d'une façon ou d'une autre, sur les candidats qui n'ont pas été tirés au sort pour constituer une « base » plus large au CPJ.
- Mettre en place une manifestation publique permettant l'échange entre le CPJ et les jeunes Parisiens.

b. Les relations avec les élus

Nous travaillons d'ores et déjà avec l'exécutif municipal et quelques-uns des adjoints ont bien voulu mener un travail en commun avec le CPJ. Nous invitons tous les autres à nous solliciter, en proposant à la Maire de Paris des sujets sur lesquels nous saisir cette année. Nous aimerions également, Madame la Maire, avoir cette année un temps d'échange avec vous, par exemple à l'occasion de la remise de votre lettre de saisine pour la session 2015/2016 du CPJ.

Nous invitons aussi tous les élus parisiens, quelle que soit leur sensibilité politique, à venir échanger et travailler avec nous sur les problématiques Parisiennes, afin d'y répondre collectivement. Ainsi, nous souhaiterions instaurer une forme d'échange et de travail avec tous les groupes politiques du Conseil de Paris, y compris avec les élus de l'opposition.

Leur vision est d'autant plus importante qu'il s'agit pour nous de disposer de la pluralité des avis, de prendre en considération les débats contradictoires et de nous faire une opinion complète sur tous les sujets avant de rendre des avis et des propositions.

c. Quelle visibilité pour le Conseil Parisien de la Jeunesse ?

Nous avons également conscience de la faible connaissance qu'a la population parisienne de l'existence et des travaux du CPJ. Aussi, il nous semble que des actions permettant une meilleure visibilité du CPJ devraient être engagées par la municipalité.

Le CPJ pourrait, par exemple, trouver une place plus importante qu'il n'a maintenant dans les outils de communication de la Ville et notamment du magazine « A Paris » et du site Paris.fr.

Nous soulignons également l'importance que peuvent constituer des relais tels que les équipements jeunesse ou les associations de jeunes pour faire connaître les activités du CPJ, notamment auprès des jeunes les plus éloignés des dispositifs de droit commun que propose la Ville.

III. Conclusion :

Avec la dernière réforme (en date) du CPJ votée par votre assemblée, nous avons le sentiment d'être sur la bonne voie même s'il nous semble que la meilleure façon de faire vivre et de rendre utile notre instance dépendra de la capacité des institutions parisiennes à prendre en compte concrètement nos travaux et d'avoir le « réflexe » d'associer plus systématiquement les jeunes, et les citoyens dans leur ensemble, à l'élaboration des politiques publiques.

Vous l'avez compris, nous souhaitons que des outils complémentaires, permettant de renforcer la représentativité, la légitimité et la visibilité du CPJ soient mis en œuvre. Cette plus grande présence de la jeunesse dans le fonctionnement de la collectivité sera profitable à tous et nous sommes prêts à y travailler avec vous.